

Réunion du Conseil du 3 février 2012.

Présents : Alain Delhoume, maire, Jean-Paul Mariaud, Serge Roux, Bernadette De Angéli, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, adjoints, Véronique Barinotto, Joëlle Duqueyroix, Thierry Fournier, Jean-Paul Gadaud, Rémy Goursaud, Jacques Guy, Lionel Guillot, Christian Principaud, Sylvie Tête-Léonard, conseillers.

Excusés : Séverine Desboudelle, procuration à Jacques Guy, Patricia Lansade, procuration à Christian Dubreuil, Jean-Michel Lévêque procuration à Alain Delhoume, Sophie Lathière.

David Puigrenier participe également à cette réunion.

Joëlle Duqueyroix est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Présentation du contrat enfance jeunesse par Nicolas Bourguignon coordinateur du SIEPEA.

Comme cela avait été souhaité par le conseil, Nicolas Bourguignon présente le contenu du nouveau contrat conclu pour la période 2011-2014. La signature de ce contrat va permettre d'avoir des aides de la CAF sur un montant prévisionnel de 71 454€ en 2011, 69 560€ en 2012, 62 188€ en 2013 et 59 477€ en 2014.

Informations préalables

Le maire fait part de l'avancée du projet d'extension du multi accueil avec la promesse d'achat de la maison Barlaud. La CAF a confirmé sa subvention pour un montant de 228 000€. La préfecture a également accusé réception de notre demande de subvention. L'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre est lancé. La commission d'appel d'offre élargie se tiendra le 22 février à 18h. Une rencontre avec les candidats pré sélectionnés par l'ADAC sera organisée les 20 et 21 février. Le début des travaux est envisageable au 1^{er} trimestre 2013 et une mise à disposition des nouveaux locaux mi 2014. Un appel d'offre a également été lancé auprès de géomètres pour la réalisation d'un relevé topographique.

Le docteur Lorget travaille sur un projet d'un cabinet médical plus grand. Deux localisations sont possibles, une sur la zone d'activités de l'Aqueduc, l'autre sur le terrain derrière l'ancienne poste.

Le conseil donne mandat au maire pour négocier le prix de ce terrain.

Des contacts ont été pris par un boulanger qui recherche un local commercial et un logement et est intéressé par l'ancienne poste. L'ADAC et le service des Domaines ont été contactés pour connaître la valeur de ce local.

Les travaux d'aménagement des locaux associatifs ont commencé, les menuiseries sont posées, l'isolation et le chauffage vont être réalisés par nos employés avec nécessité de baisser le plafond.

Le sentier "Sur les pas des Lémovices" est quasiment terminé. L'éclaircie d'entretien sur la forêt Lenfant est également en cours.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 18 novembre 2011

Ce compte-rendu est adopté sans observations.

2. Compte rendu de la commission des affaires scolaires et des affaires sociales du 25 janvier 2012.

La commission propose la poursuite du renouvellement du mobilier de l'école élémentaire avec l'achat de 10 tables et 20 chaises soit environ 1500 euros pour 2012. La nouvelle salle qui sera mise à disposition de l'école élémentaire nécessite l'achat de petit équipement (environ 500 euros) à définir.

Pour la maternelle, la commission propose l'achat de petit équipement pour 500 euros environ. Il est rappelé que 12 petits lits pour les dortoirs ont déjà été achetés (400 euros) et que du sable a été mis sur les gravillons.

La commission a commencé à réfléchir à un équipement en tableau numérique avec possibilité de subvention de Limoges Métropole.

Deux possibilités :

- tableau numérique mobile environ 2000 euros
- tableau fixe cette possibilité ne pourrait se faire que par des achats répartis sur plusieurs années.

Le conseil souhaite que l'année 2012 soit utilisée pour bien définir les besoins et les coûts en matière de tableaux numériques et que Limoges Métropole soit associée à cette réflexion de même pour la maintenance des ordinateurs.

Sur proposition de la commission, **le Conseil réservera une somme de 1200€ pour le spectacle de Noël.**

A la suite des problèmes de bruit dans le restaurant scolaire, la commission a réfléchi à des solutions d'isolation phonique mais qui n'offrent pas de garantie d'améliorer réellement la situation.

Le conseil estime qu'il convient tout d'abord d'apprendre aux enfants à observer un comportement plus calme. En outre, les périodes avec des pics de bruits sont très limitées et des petites modifications dans l'organisation doivent être en mesure de limiter ce bruit.

La commission a également souhaité disposer d'éléments comparatifs en matière de prix pour pouvoir envisager la faisabilité d'achat de fruits et légumes « biologiques ».

Une réunion est prévue avec Limoges Métropole pour aborder la nouvelle organisation des transports avec les deux horaires de sorties du collège Maurois. Une rencontre avec le Conseil général sera ensuite organisée pour le collège de Couzeix. Les modalités et les horaires seront présentés aux parents d'élèves le mercredi 4 avril à 18h.

Le conseil souhaite que la commission des affaires sociales puisse se réunir pour envisager les modifications pouvant être apporté pour le Noël des aînés, étant entendu que la poursuite d'une distribution de colis et de l'organisation d'une après midi récréative sont à renouveler.

3. Compte rendu de la réunion de Commission voirie-urbanisme du 28 janvier 2012.

1. Travaux et achats pour le budget 2012

La commission a dressé la liste des achats de matériel, de matériaux et des outillages à prévoir pour 2012 et au chiffrage de ces dépenses. Ces éléments seront repris lors de l'élaboration du budget. L'achat d'un véhicule est également à prévoir pour remplacer notre camionnette.

2. Le point sur les lotissements

Tranche 2 du Lotissement communal de la Gagnerie, finition des voiries.

Une réunion avec Limoges Métropole a validé les éléments qui figureront dans l'appel d'offre sur la

base du chiffrage réalisé. Une variante qui inclut les deux voies d'accès aux HLM sera examinée. Les arbres et les espaces verts seront plantés et aménagés par nos employés communaux.

Tranche 4 - ODHAC la réception des travaux est prévue en mai et la mise à disposition des appartements aux locataires au dernier trimestre 2012.

Tranche 5 : les 3 parcelles sur l'emplacement initialement prévu pour la maison des associations disposent des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'électricité. Une parcelle est vendue. Il faudra remettre en état la chaussée de la rue de l'Emporium, dégradée par les travaux de construction ODHAC.

Le Conseil souhaite relancer le Crédit Agricole pour la mise en place du panneau d'information sur les parcelles non vendues.

Le conseil décide également d'inclure une clause d'insertion dans le marché de finition des voiries de la Gagnerie.

3. Eclairage public.

Effacement des réseaux aux Charriers : compte tenu de la limitation du nombre des points lumineux, la part de la commune est ramenée à 75 000 € (au lieu de 90000€)

Effacement des réseaux pour les Monts, les taux de subvention sont modifiés à la baisse, le SEHV assure 80% de la dépense au lieu de 100% ; la part de la commune sera de 60 000 €.

Points lumineux supplémentaires :

Allée des Charriers : rajout de trois points lumineux et d'un lampadaire (mât+2 lanternes) à proximité de l'éco-point. Au total, ce sont 1 600 €, qui sont financés hors budget du projet initial ; le génie civil (tranchée) étant à notre charge.

Aux Monts, projet de rajout d'un lampadaire en direction des Charriers. Ce sera à débattre dès que le projet sera chiffré et inclus dans le programme.

Le conseil valide les modifications apportées aux projets.

4 Economies d'énergie

Eclairage public. Le montant payé en 2009 est de 14 860 € et de 13 022 € en 2011. Il y a eu une baisse significative de la consommation, mais une augmentation du prix du kW/H. La baisse de la consommation est supérieure à 60% dans les

lotissements où il y a une coupure de l'éclairage entre 24h et 6h.

Economies d'énergie sur les futurs réaménagements de locaux (Salle associative d'exposition – ancienne salle du conseil). Pour minimiser la dépense énergétique, l'étude faite par le SEHV conduit à abaisser le plafond, isoler les combles au-dessus et isoler le mur en pierre (revêtement intérieur). On pourra alors supprimer deux radiateurs et la chaudière de l'école élémentaire suffira pour l'ensemble du bâtiment, permettant ainsi de supprimer la chaudière extérieure située près du bungalow.

Le conseil considère que ces modifications vont permettre de faire des économies et estime qu'il faut poursuivre dans ce sens.

5 Zone 2AU de la Châtre.

La commission a pris acte de la position adoptée par plusieurs propriétaires qui ont refusé de participer au financement de l'étude préalable d'aménagement d'ensemble de la zone, lors de la réunion du 3 décembre 2011. La réalisation de cette étude était indispensable pour envisager un reclassement en zone 1 AU.

Le Conseil regrette que les différentes réunions organisées avec les propriétaires concernés n'aient pas permis d'aboutir à un consensus. Faute de pouvoir engager l'étude préalable indispensable, la modification du PLU qui portait sur un changement de la totalité de la zone 2 AU en 1 AU, ne peut être envisagée. Il convient dès lors de reporter d'éventuelles modifications à une révision du PLU. Cette procédure est beaucoup plus lourde et n'est pas envisageable avant plusieurs années.

De plus, une telle procédure aura certainement pour effet de réduire la surface de la zone qui pourra être classée en 1 AU, les autres parcelles devenant dès lors non constructibles.

Les propriétaires seront individuellement informés par courrier de cette situation.

6 Sentiers PDIPR

Le nouveau sentier «sur les pas des Lémovices» devient opérationnel, la continuité du cheminement étant désormais possible, suite aux travaux réalisés par les employés communaux : ouverture d'un passage piétonnier contournant le camp de César et création d'un pont permettant le franchissement du bras de la Glane situé en aval du bief du Moulin de Chevillou.

Le conseil se félicite de la réalisation de ce sentier à laquelle les employés communaux ont largement participé.

7 Circulation des quads, motocyclettes, automobiles tout terrain sur les chemins communaux.

Face aux dégradations et nuisances constatées lors du passage ou suite au passage de véhicules à moteurs qui dégradent les chemins ruraux et les sentiers piétonniers aménagés pour la randonnée, la commission examinera prioritairement ce sujet, lors de sa prochaine réunion, pour adoption d'une réglementation au conseil de mars. Si des limitations sont à prévoir dans des zones sensibles ou à proximité d'habitat groupé, il fait garder une certaine cohérence avec ce qui se fait dans les communes voisines.

8 Validation du Programme Local de l'Habitat

Le programme du PLH communal, tel qu'il a été présenté au bureau communautaire de Limoges Métropole a été examiné par la commission. Il prévoit un maintien de notre effort en matière de construction de logements sociaux étant entendu que nous sommes déjà dans une bonne moyenne.

Le conseil l'adopte à l'unanimité.

9 Elagage

Un rappel sera fait aux propriétaires riverains des voies communales et chemins ruraux qui doivent contenir la croissance de leurs végétaux de manière à ce que leurs branchages ne présentent aucune gêne pour le passage des piétons, animaux, véhicules automobiles ou engins agricoles. De la même manière, les végétaux dont l'enracinement est insuffisant ou l'état sanitaire déficient, potentiellement dangereux, doivent être abattus avant que la chute du tronc ou des branches maîtresses ne constitue un risque pour les usagers de la voie publique. Les riverains des voies pour lesquelles des problèmes sont repérés vont être avisés : s'ils n'exécutent pas les travaux d'élagage nécessaires, les travaux seront effectués par la collectivité, aux frais des propriétaires concernés.

10 Espaces naturels

Trame verte et bleue. Le service des espaces naturels de Limoges Métropole a constitué un Atlas où figurent les zones humides, les zones de bocage, l'emprise des cours d'eau ... présents sur le territoire de l'agglomération. Il a été repéré des « cœurs de nature », à préserver prioritairement et

des «corridors biologiques» reliant ces cœurs de nature, mais aussi les points noirs à résorber, tels que les ruptures routières des corridors.

Observatoire du Patrimoine Naturel. Une base de données informatique, Atlas de la faune, de la flore et des habitats recensés dans chaque commune est en cours de finalisation. Cet outil de connaissance, utile pour argumenter des rapports, sera accessible pour les communes, par Intranet. Cette base de données pourra être enrichie par les citoyens naturalistes qui pourront faire remonter à Limoges Métropole, pour validation, les observations personnelles qu'ils ont eu l'occasion de faire dans le milieu naturel.

11 Travaux de voirie effectués en régie.

Ces travaux de voirie effectués en atelier où vont collaborer des agents des communes de Verneuil (matériel de voirie), de Peyrilhac, de Veyrac et de Saint-Gence, concerneront une première tranche de remise en état de la route allant des Cadophies à Senon, ainsi que la route de Vauzelle. Le financement se fera hors de l'enveloppe budgétaire attribuée pour les travaux voirie 2012, par utilisation d'un reliquat provenant de la dotation qui avait été attribuée pour 2011 au groupe voirie dans lequel se situe notre commune. Un traitement de la route de Francines dans sa partie rond-point des Ciréjeaux- pont du Boschaudérier est également envisageable (petites fissures dans le revêtement).

Le Conseil considère que l'apport de la commune de Verneuil est intéressant d'un point de vue financier et qu'il va également permettre un transfert de compétences en direction de nos agents.

4. Compte rendu de la réunion de la commission communication/animation du 24 janvier 2012.

La commission considère que la cérémonie des vœux s'est bien déroulée et qu'il faut poursuivre cette organisation mais en améliorant la partie relative à l'accueil des nouveaux arrivants.

- Discours du maire avec de nombreuses illustrations vidéo, durée 15 à 20 minutes
- Discours de la présidente du Conseil général, du (ou de la) député.
- Vidéo-diaporama sur un thème choisi avec du rythme, de la musique et une voix «off».

Le thème 2012 pourrait être les services offerts dans la commune (commerces, artisans, professions libérales ...).

1. Préparation du budget 2012

La commission propose d'acquérir:

- une sono portable et autonome (fonctionnement sur secteur et sur batterie). Le matériel retenu est une sono de 40W pour des auditoires de 300 personnes.
- un logiciel de PAO (publication assistée par ordinateur) pour améliorer la mise en page du bulletin municipal. C'est Quark Xpress qui est retenu.
- des objets promotionnels au logo de la commune ainsi qu'un lot de coupes et de médailles à remettre lors des manifestations organisées par les associations. Des devis seront demandés (porte-clés, stylos ...).

Elle propose également de poursuivre les animations habituelles, en particulier le concert «Cuivres en Fête» en Août, spectacle à déterminer.

A noter que "Les Éjectés" donneront un concert gratuit à Saint-Gence le 13 avril 2012 dans le cadre de la **Culture au grand jour**. Le conseil valide le principe de la convention à conclure avec le Conseil général pour l'organisation de ce concert.

Enfin, la commission propose de relancer le projet de réalisation d'un dépliant proposant une carte précise de la commune avec plan du bourg et des villages et circuits de randonnée.

Le conseil souhaite que ce dépliant soit réalisé en 2012, et demande à la commission d'examiner les diverses possibilités pour pouvoir confectionner un document qui intègre des espaces publicitaires.

2. Dépenses liées aux Journées Gauloises de 2012

La commune doit assumer des dépenses spécifiques liées à la mise en place de **l'exposition** archéologique et à l'édition de la **revue «Saint-Gence, village gaulois»**.

- Restauration d'objets archéologiques en métal 4000 € avec 2000 € de subvention de la DRAC.
- Revue : 400 exemplaires achetés par la commune à 18.00€ dont 200 pour les LEF qui les revendront lors des Journées Gauloises, soit 7200 € avec retour de 3600 €.
- Vitrines pour équiper la salle d'exposition : prendre contact avec des partenaires pour étudier les possibilités de prêts (Ville de Limoges, Musée des beaux Arts, Service patrimoine du Conseil régional)
- Panneaux explicatifs : il est proposé de conserver et d'utiliser les panneaux

existants réalisés par l'INRAP et par Guy Lintz.

5. Compte rendu de la réunion de la commission des finances du 30 janvier 2012.

Orientations budgétaires

Budget principal

Pour permettre de nourrir ces réflexions, ont dispose des éléments suivants :

Une situation budgétaire favorable au 31 décembre.

Les difficultés rencontrées par la trésorerie de Nantiat n'ont pas permis d'avoir une vision complète de l'exécution du budget, notamment en recettes. De ce fait, la journée complémentaire n'a pas été utilisée pour mandater des dépenses relatives à 2011. Il y aura donc des reports en recettes comme en dépenses sans que cela modifie l'équilibre global. En outre, les écritures qui permettent de passer un certain nombre de dépenses de fonctionnement sur le budget d'investissement n'ont pas été réalisées. Il faudra envisager la possibilité de faire une régularisation sur 2012 en fin de programme.

Les principaux éléments qui ressortent de l'analyse sont les suivants :

- Une bonne exécution du budget initialement voté.

1 101 750€ de dépenses de fonctionnement de l'exercice, hors écritures pour ordre pour une prévision de 1 111 311€ (-0,86%).

1 304 268€ de recettes de fonctionnement de l'exercice, hors écritures pour ordre, pour 1 286 408 € de prévisions (+ 1,47%) (les droits de mutation ont plus que doublé).

L'excédent de fonctionnement sera au niveau de la prévision.

Les dépenses d'investissement réelles sont inférieures aux prévisions (347 813 € contre 407 730 €).

Les recettes de l'exercice sont assez proches des prévisions (336 330 € contre 337 097 €). Les subventions prévues n'ont pas toutes été touchées dans la mesure où les travaux sont en cours. Par contre, il y a une hausse de la TLE perçue.

Pour la première fois depuis longtemps et compte tenu des reports, il y a n'y aura pas de déficit du budget d'investissement.

Une programmation des travaux restant à réaliser qui permet de diminuer le montant des dépenses.

Dans la mesure où les travaux ont été réalisés en grande partie par nos agents, il reste des sommes disponibles, parfois importantes. Il n'est pas possible, ni souhaitable de tout dépenser mais ces écarts peuvent être utilisés pour y affecter des dépenses à caractère plus général. Cela permet à la fois de bénéficier de la subvention et du remboursement de la TVA.

Compte tenu de ces éléments, il apparaît 34 900 € de restes à réaliser sur les programmes en cours pour un montant de subventions ramené à 31 404 €.

A noter qu'il existe toujours un reste à réaliser pour l'école maternelle de l'ordre de 2 000 €.

S'agissant des deux opérations d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public, il a été possible de revoir à la baisse les montants des travaux.

Une limitation des nouvelles opérations.

Ne sont programmées que les opérations suivantes :

- L'aménagement de la cuisine de la salle polyvalente pour 8000 € (600 € de subventions du CG).
- Les chemins de randonnée pour 7 240 € (1 160 € de subventions du CG)
- Le début des travaux dans les locaux associatifs pour 42 250€ (6 760 € de subventions). Le reste des travaux sera réparti sur les deux années suivantes. Le total du programme est estimé à 126 800 € avec une subvention du CG de 20% à laquelle une aide de l'état pourrait s'ajouter.
- Le début de l'opération agrandissement du Multi Accueil (160 000 € pour l'achat de la maison et les premières dépenses, architecte, géomètre ...). Compte tenu des demandes en cours et de la réponse de la CAF, on devrait obtenir un taux de subvention de l'ordre de 50%. Le reste des travaux dont on connaîtra le coût définitif après le travail de l'architecte est réparti sur 2013 et 2014 (avec un montant important pour cette dernière année).

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

Pour la préparation du budget 2012, les indications fournies par chapitre doivent être considérées comme des limites à ne pas dépasser. Les répartitions entre les lignes seront affinées

lors de l'élaboration du budget. Il convient de noter les éléments suivants :

- sur les dépenses de fonctionnement courant la hausse de 8% tient compte des dépenses qu'on aurait du payer sur 2011 et des achats liés à la fête gauloise qui ne sont que partiellement couverts par des recettes. (restauration d'objets, édition du livre sur les fouilles). Il en est de même du dépliant sur la commune.
- Les charges de personnel doivent être contenues (prévision +2,8%).
- Les autres charges de gestions sont en hausse de 10%. Il est tenu compte d'une hausse de notre participation au SIEPEA de l'ordre de 5%.

Versement à Limoges Métropole : on va rembourser, comme prévu 73 000 € à Limoges Métropole en 2012 et 2013.

Au total les dépenses de fonctionnement seraient en hausse de 11,8%.

Des incertitudes sur les recettes avec une limitation de la hausse des taux d'imposition.

Il est certain que les dotations de l'état vont être gelées. On peut espérer avoir un report sur 2012 de recettes non reçues en 2011, notamment pour les versements de Limoges Métropole qui va aussi intégrer l'augmentation de la part des agents affectés à la voirie ainsi que des recettes de publicité (dépliant).

S'agissant des taxes directes, l'objectif, si on a de nouveau une hausse de l'assiette de l'ordre de 2%, serait de limiter la hausse des taux à 1%.

En conclusion, les recettes de fonctionnement de l'exercice seraient en hausse de 2,76% mais avec l'important report de l'excédent 2011 on aurait une hausse globale de plus de 15% avec un excédent de fonctionnement qui serait de l'ordre de 395 000 €.

Des dépenses d'investissement limitées.

Outre les opérations d'investissement qui ont déjà été détaillées, le budget 2012 prendrait en compte les achats proposés par les commissions pour un total de 19 500 €.

Il n'est pas pris en compte, dans le programme de réalisation des locaux associatifs de dépenses pour l'équipement de la salle d'exposition, hors l'achat d'une alarme. Cela signifie qu'il est préférable de trouver des vitrines prêtées pour l'exposition 2012 de manière à avoir un équipement définitif qui soit bien adapté et coordonné.

Le total des dépenses d'investissement s'élèverait à 492 000 €.

Des recettes d'investissement qui ne justifient pas de recours à l'emprunt.

Le principal des recettes résulte de l'excédent de fonctionnement. En outre, il n'y aura pas de déficit d'investissement reporté ce qui est exceptionnel. Les autres recettes de l'exercice sont relatives aux subventions dont celles que nous aurions du percevoir en 2011. On doit attendre les résultats des nouvelles modalités de calcul de la TLE pour déterminer un montant plus juste.

Il est fait état dans les recettes de la vente du terrain derrière l'ancienne poste. La vente de l'immeuble de l'ancienne poste pour l'installation d'un boulanger viendrait s'ajouter.

Le montant global des recettes d'investissement serait donc de 219 980 € produisant un déficit de 272 000 €, inférieur à l'excédent de fonctionnement (395 000 €).

Une projection sur la fin de la mandature qui reste dans le cadre de nos prévisions.

Dans la mesure où l'on ne lance aucune autre opération, nous conservons pour 2013 un budget d'investissement qui pourrait s'équilibrer avec un emprunt de l'ordre de 100 000 € ce qui constitue le maximum à ne pas dépasser.

Budget d'action sociale.

Le budget 2011 doit se conclure avec un excédent important (plus de 1 000 €) qui permet de reconduire sans difficultés les dépenses pour 2012.

A noter que notre participation à l'Instance est importante pour un service rendu limité pour les habitants de la commune. Une réflexion doit être conduite pour envisager des regroupements avec d'autres structures qui limiteraient les coûts.

Budget du lotissement de la Gagnerie.

Le budget 2012 intégrera les 265 000 € de travaux prévus. On pourrait même aller au-delà pour finir également les parties qui desservent les logements HLM. Il faut rappeler que la vente de deux parcelles au minimum est indispensable pour l'équilibre de cette opération.

Trésorerie

L'année 2011 n'a pas posé de problèmes de trésorerie. Pour 2012, le début d'année ne pose pas de difficulté mais pour le reste, tout va

dépendre de la date d'achat de la maison Barlaud qui va fortement impacter notre trésorerie. Il en est de même pour les travaux de la Gagnerie.

Tarifs 2012

Les tarifs concernent la location de salles communales.

Il y avait deux options compte tenu du projet de rénovation de la cuisine :

- ne pas modifier les tarifs en début d'année et les fixer avec une augmentation importante une fois la rénovation terminée.
- faire l'augmentation habituelle, autour de 2%, avec une nouvelle augmentation plus sensible en 2013.

C'est la seconde solution qui est proposée.

Salle polyvalente :

Vendredi 16h au dimanche 8h

Résident commune 230 au lieu de 225

Hors commune 420 au lieu de 410

Samedi 9h au dimanche 8h

Résident commune 195 au lieu de 190

Hors commune 360 au lieu de 350

Journée supplémentaire

Résident commune 47 au lieu de 46

Hors commune 77 au lieu de 75

Salle annexe par journée

Résident commune 58 au lieu de 57

Hors commune 82 au lieu de 80

Location couverts et forfait matériel 1,10 (inchangé)

Forfait matériel (sans couverts) 0,20 (inchangé)

Il est rappelé qu'il y a une réduction de 50% pour les locations de salle en semaine.

Le tarif de location de salles pour des formations n'est pas changé.

Il est proposé de faire passer le prix de la concession au cimetière de 26€ à 30€ le m². (Concession de 30 ans). Une étude comparative sera faite s'agissant des tarifs du columbarium avant une éventuelle modification en 2013.

Ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} mars 2012.

Le conseil adopte ces tarifs à l'unanimité.

6. Délibérations

Le conseil valide comme c'est le cas habituellement, la garantie des emprunts contractés par l'ODHAC pour la construction des HLM de la Gagnerie.

- Le conseil valide la convention de partenariat à conclure avec le SEHV et la société CEELIUM

(prestataire de services de conseil) qui a pour but de permettre une mutualisation des certificats d'économie d'énergie résultant des actions d'économie d'énergie que nous engageons. Cela permettra une restitution de la part du SEHV sous forme de subventions.

Il convient de noter qu'à partir de 2012, **Limoges Métropole prendra à sa charge notre cotisation au service économie d'énergie du SEHV.**

- Le conseil autorise M. le maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de la CNRACL pour obtenir une subvention permettant de prendre en charge la réalisation du document unique (évaluation des risques professionnels) pour laquelle un stagiaire sera recruté.

7. Compte rendu de réunions

Agglomération de Limoges

Comme convenu, Limoges Métropole va mettre à notre disposition un petit tracteur (50cv) qui servira notamment à l'entretien des chemins.

Le conseil communautaire du 16 décembre a validé plusieurs tarifs :

- Centre de recyclage
- Redevance assainissement
- Redevance SPANC
- Tarifs de branchement au réseau public d'assainissement.

Il a également validé la convention passée avec Limoges Métropole pour l'aménagement du lotissement de la Gagnerie.

SIEPEA

Le Conseil syndical du Siepea a adopté le principe du renouvellement de la mise à disposition pour quelques heures, de Christelle Renault au RAM d'Oradour sur Glane.

La ligne de trésorerie ouverte en 2011 a été reconduite.

Le Conseil syndical demande le versement d'acomptes sur les subventions 2012 des communes.

Un débat d'orientations budgétaires aura lieu lors d'une prochaine réunion du conseil.

SIEPAL

Lors de la réunion du 22 décembre, l'adhésion de la communauté de communes « Val de Vienne » a été acceptée. A noter également le développement d'un pôle touristique à Lanaud avec modification des PLU des communes concernées.

Maison de retraite

Des décisions modificatives concernant le budget 2011 ont été votées.

Assemblée générale de l'ADAC. Il a été annoncé la mise en place d'une agence technique départementale en septembre 2012. Elle inclut le CID qui assure notre soutien informatique. Pour les communes qui relèvent de Limoges métropole la partie assistance voirie n'est pas incluse dans de service.

Conservatoire des espaces naturels.

Suite à un changement d'appellation, celui-ci devient **le conservatoire d'espaces naturels limousins**. Alain Delhoume reste administrateur et représente les maires de la Haute-Vienne. La convention relative à la gestion de la lande de Senon a été signée.

7. Point sur le Haut débit

A2Cnet envisage l'installation d'un point relais à La Ribière du Theil. Ce qui doit permettre de desservir également les Verdiers, Bondy, le Chazaud.

8. Point sur le personnel.

Le CAE (contrat aidé d'accès à l'emploi) avec Mme Peyrot n'a pas été accepté par Pôle emploi. C'est Mme Nouailles de Nieul qui arrivait en second lors du recrutement qui a été embauchée le 6 février. **Le conseil renouvelle son accord pour la conclusion de ce type de contrat.** Le CAE a été validé par pôle emploi.

Patricia Floch est à la retraite depuis le 1 février et Marie Bonin part à la retraite en Juillet.

Désignation de référents, parmi les agents communaux.

M. le Maire indique que cela consiste à désigner au sein des agents de l'atelier communal deux référents qui auront des responsabilités spécifiques et seront les interlocuteurs des élus : maire et adjoints en charge des travaux. Il sera mis en place un référent pour le secteur des bâtiments communaux et des voies communales et un référent pour celui des espaces verts et des chemins de randonnées.

Le prochain conseil se déroulera le 23 mars. Il sera principalement consacré au vote du budget